

Préambule au CSE Central du 28 avril 2020

es jours passent et les questions sur les conséquences de la crise sanitaire en cours se font de plus en plus nombreuses. Les orientations stratégiques de l'entreprise sont aujourd'hui fortement impactées : évolution de la trajectoire budgétaire, réflexion sur l'avenir de France 4 et France Ô, report du portail des Outre-mer, nouveau report du projet Salto, incertitude sur le calendrier (et même l'avenir) de la loi Audiovisuel.

Nous ne sommes pas en capacité de prédire l'avenir mais nous savons qu'à moyen terme les cartes vont sans doute être totalement rebattues. Dans ce contexte, France Télévisions doit être à l'avant garde en réaffirmant le rôle majeur d'un Service Public au service des citoyens sur tous les supports et dans tous les genres de programmes.

Nous déplorons, hélas, une information nationale beaucoup trop axée sur le relai de la communication gouvernementale, sans véritable place pour le pluralisme et la diversité des idées. Cela nuit gravement à l'image du Service Public et entame sa crédibilité à faire vivre le débat démocratique sur ce que doit être le jour d'après.

Lors de cette crise, en raison d'une forme d'impréparation, l'entreprise a dû assez largement improviser afin de basculer brutalement dans une organisation où le travail à domicile, mis en place dans l'urgence, a pris une place prépondérante. Il faut maintenant commencer à en mesurer les conséquences.

Lorsque la direction écrit aux cadres de FTV dans sa lettre Repères que cette situation crée une opportunité pour se « transformer en faisant preuve d'agilité », avec des « organisations du travail plus souples », elle tente de capitaliser sur les effets de la crise sanitaire ce que nous trouvons assez cynique de sa part.

Et on insistera bien évidemment sur le sort des personnels non permanents, malmenés depuis le début de la crise sanitaire, et auxquels la direction de FTV refuse obstinément d'appliquer les garanties minimales de Radio France et de France Média Monde, à savoir une indemnisation équivalente à la moyenne mensuelle des 6 derniers mois de salaire.

L'analyse de la situation doit d'abord et avant tout se faire sur les risques encourus par les salariés, avec des conditions de travail fortement dégradées :

- pour ceux qui travaillent sur site dans des conditions sanitaires et organisationnelles complexes et anxiogènes,
- pour ceux en travail à domicile dans des conditions de travail et psycho-sociales dégradées.
- sans oublier ceux qui sont sans activité depuis des semaines et qui se voient renvoyer un fort sentiment d'inutilité sociale.

Tout cela nécessite un état des lieux complet, un diagnostic partagé, une identification des cas de personnes en difficulté et une action ciblée en fonction des problèmes de chacun, qu'ils soient d'ordre matériel, ergonomique, psychologique ou organisationnel.

Dans un second temps, lorsque la crise en cours se sera éloignée, nous aurons tout le loisir de reprendre le cadre de notre accord sur le télétravail et voir s'il y a lieu de le faire évoluer.

La CGT sera vigilante à ce que le monde d'après ne soit pas une dégradation du monde d'avant qui s'inspirerait de pratiques professionnelles dégradées mises en place dans l'urgence pour faire face à la crise et maintenir le service public mais qui n'ont pas vocation à perdurer, n'en déplaise aux chasseurs de productivité.

Paris, le 28 avril 2020